syndicat Loire aval

Arrêté n° 2023_06_41

Tableau d'avancement de l'année 2023
au grade d'Ingénieur Principal

Le Président du SYLOA,

VU le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs,

VU la délibération du 5 juillet 2023 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du comité technique,

VU les lignes directrices de gestion de la collectivité fixées en date du 24 juillet après avis du comité technique,

VU la liste des agents promouvables établie en date du 25 mai 2023 comprenant deux agents promouvables, dont 2 femmes,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'Ingénieur Principal, par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2023, les fonctionnaires suivants :

1 - Mme LE ROY Laurence

2 - Mme VAILLANT Justine

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié aux fonctionnaire(s) concernés (s).

Fait à Vertou, le 24 juillet 2023
Le Président du SYLOA,

Syndicat Loire Aval R.F.

Le Président
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié le 25/10/23
(Signature)